

Annexe 2

Notes doctrinales sur le document Ensemble à la table du Seigneur (GTH) de du Groupe de travail œcuménique des théologiens catholiques et protestants (Jäger-Stählin-Circle)

Les commentaires suivants visent simplement à aborder certains des principaux points doctrinaux du document. Même si cette analyse n'est qu'une tentative partielle, elle voudrait inviter les théologiens à prendre de nouvelles mesures pour résoudre les différences de foi qui subsistent entre l'Église catholique et les Églises issues de la Réforme.

Contrairement à d'autres documents et déclarations du dialogue catholique-évangélique, comme la *Déclaration commune sur la doctrine de la justification* (1999), le vote des théologiens n'est pas un document de consensus différencié d'où émergent clairement les différences restantes. Il vise plutôt à mettre en évidence les points communs entre les deux confessions en ce qui concerne la compréhension de l'Eucharistie. Ensuite, en partant des données du Nouveau Testament, et en examinant les témoignages communs et les différences encore existantes qui semblent déjà permettre de considérer l'Eucharistie et la Cène comme une unité de sens, le groupe de travail (GTH) conclut en formulant un vote pour une décision de conscience individuelle pour rejoindre la Cène, ou l'Eucharistie. L'analyse de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi présentée ici voit dans les points suivants des éléments qui nécessitent une clarification théologique supplémentaire.

1) Alors que le GTH (cf. 4 - 7) traite de certaines différences confessionnelles, il semble que l'approche exégétique (en 3) ne tienne plus compte ici des différences existantes concernant les origines historiques de l'Eucharistie. Déjà l'hypothèse dominante d'une herméneutique de la diversité des origines (qui indique en même temps des réserves à l'égard d'un développement continu et organique) est en fait une hypothèse confessionnelle, plutôt façonnée par l'exégèse évangélique récente. Même si les auteurs ont historiquement tendance à rejeter une forme de base normative de l'Eucharistie, marquée par le récit de la Passion, entre la dernière Cène, la mort et la résurrection de Jésus, cela ne change rien au fait qu'il n'existe en fait aucune différence substantielle entre eux, malgré les différences du Nouveau Testament concernant les récits des institutions. En ce qui concerne 1 Co 11, 23-27, il est tout à fait légitime de noter déjà une dimension liturgique. De même, à cet égard, la signification du Jour du Seigneur pour l'Eucharistie, fondement de l'Eucharistie dans le mystère pascal, semble plutôt sous-estimée.

L'approche plus historiciste de la GTH prend donc une décision herméneutique fondamentale qui contraste avec *Dei Verbum* (cf. N. 9) ; l'Écriture Sainte, le Nouveau Testament, est dès le début un témoignage dont le sujet est le peuple de Dieu. Ce témoignage a conservé son identité dans l'Église, de sorte que "l'Église ne tire pas sa certitude sur tout ce qui est révélé de la seule Écriture Sainte".

Par analogie avec le fait que les grandes confessions christologiques et sotériologiques du Nouveau Testament et d'autres pré-symboles font partie du commencement et non de la conclusion d'un processus, il en va de même, théologiquement et ecclésiologiquement, de l'Eucharistie. L'unité est donc le critère des origines. Cette unité appartient à la substance qui transcende les âges et qui est à la base de la constitution sacramentelle de l'Église. Sur la base du témoignage de saint Ignace d'Antioche, les faits indiquent une continuité de l'unité originelle qui n'apparaît pas plutôt comme le fruit d'un processus d'unification ou comme le résultat de décisions disciplinaires. Il convient ici de souligner la conception que l'Église primitive avait d'elle-même, en tant que réseau de communautés eucharistiques ayant le souci suprême de l'unité avec le Siège apostolique (Rome, Alexandrie et Antioche). Tout cela indique plutôt un développement continu et inspiré depuis les origines.

1. Il convient de noter ici que GTH n'a malheureusement pas accordé une attention suffisante au témoignage de la théologie patristique.

2. Le problème théologique central du document semble être la prise en compte de la relation entre l'Eucharistie et l'Église. La thèse répétée selon laquelle le Christ est l'unique hostie de l'Eucharistie et qu'il n'appartient pas à l'Église de déterminer les critères d'admission (cf. 5.4.1/2, *etiam* 7.9.) semble établir une séparation entre le Christ et l'Église, qui ne peut être acceptée de cette manière de la part de la théologie catholique, puisque le Christ a confié à l'Église d'une manière particulière la médiation sacramentelle (cf. les dispositions très anciennes sur l'admission à l'Eucharistie et la pratique très précoce de la *littera communionis* jusqu'au VII^e siècle). De plus, le parallèle suggéré avec la déclaration commune sur la reconnaissance du baptême (Magdeburg 2007) n'est pas tout à fait convaincant, car cette déclaration ne sépare pas le sacrement de l'Église dans laquelle il est administré. GTH, en revanche, perçoit le lien commun du baptême plutôt comme une réalité détachée de l'Église concrète, ce qui n'abolit pas les différences dans la compréhension de l'Église et du ministère, mais les relativise considérablement. La GTH procède de la même manière en ce qui concerne l'Eucharistie ; elle apparaît comme une réalité détachée du mystère de l'Église, puisque aucune action, aucune réglementation de l'Église, aucune différence de coutumes et de traditions ne peut faire obstacle à ce don (cf. 3.11.2). Il semble approprié de se référer ici à l'attitude de l'Église catholique concernant le lien inséparable entre l'Église et l'Eucharistie, selon les termes du cardinal Henri de Lubac, qui qualifie cette interrelation entre l'Eucharistie et l'Église de lien de "causalité et de garantie mutuelles" (cf. son ouvrage *Corpus mysticum*). La question de la pleine *initiatio christiana* (Baptême-Confirmation-Eucharistie) ne trouve pas non plus de mention dans le document.

Malheureusement, l'ecclésiologie eucharistique du Concile Vatican II n'est mentionnée qu'une seule fois dans le document, plutôt de manière relativiste (cf. 7.8.), alors que c'est précisément cette ecclésiologie qui peut être considérée comme le cœur des déclarations doctrinales de ce Concile. Cette ecclésiologie est plutôt minimisée dans la GTH car, sur la base de l'enseignement des Pères patristiques, elle lie inséparablement l'Eucharistie à la constitution de l'Église. C'est la raison de la nécessité de l'Église dans l'œuvre de la rédemption. L'Église est le sacrement du salut issu du Corps du Christ ; elle doit donc être Une. L'unité de la doctrine apostolique et de la succession apostolique y est pour beaucoup. Les présupposés d'une pluralité ouverte des origines de l'Église à GTH impliquent en même temps une individualisation des congrégations locales, qui ne sont plus orientées vers l'unité du Corps du Christ ; ceci est en fait en contraste avec l'enseignement du dernier Concile œcuménique, qui considère la liturgie de l'Église comme la constitution sacramentelle de l'Église, basée sur le ministère épiscopal de l'unité. Dans le document "Ensemble à la table du Seigneur", l'Église semble ne pas jouir d'un grand prestige théologique.

Le ministère ordonné, inextricablement lié à la question que nous venons de mentionner, apparaît dans la GTH comme un ajout ultérieur au contenu plus fonctionnel et organisationnel. La question de la "présidence qualifiée" dans la célébration eucharistique, jouit d'un rang plutôt subalterne. En même temps, une convergence apparaît à cet égard en relation avec la nécessité de l'ordination, tout en soulignant néanmoins le sacerdoce commun de tous les fidèles, qui suppose la proclamation publique de l'Évangile et la bonne administration des sacrements (cf. 6.2.2). À cet égard, la GTH privilégie dans le domaine évangélique la position d'une succession presbytérale à laquelle s'ajoute un *episkopè* suprarégional (cf. 6.2.10), de sorte qu'il n'y ait pas, là aussi, d'obstacles à une reconnaissance mutuelle de l'apostolicité (cf. 6.4). Ce consensus présupposé n'est cependant pas couvert par la majorité des Églises membres de l'EKD, qui considère la communion sans ministres comme admissible dans les situations d'urgence. Ainsi, tout récemment, l'EKD (2014) a déclaré que la Réforme avait eu un "réaménagement complet de la nature de l'Église" avec pour conséquence que "en principe, tout chrétien peut administrer les sacrements, c'est-à-dire administrer le baptême et distribuer la Cène. Ce n'est que pour l'ordre qu'il y a des pasteurs qui exercent les tâches que tous les chrétiens ont de

manière particulière, à savoir, qualifiés et publiquement appelés à le faire" (cf. *Justification et liberté. 500 Jahre Reformation 2017, Ein Grundlagentext des Rates der Evangelischen Kirche in Deutschland* [EKD], Gütersloh 2014, Nr. 2.6.3).

En ce qui concerne la doctrine sur le sacrement de l'Eucharistie, l'idée d'un consensus sur la base d'un dénominateur commun plutôt minimal apparaît dans GTH ; il manque une confession claire sur la Présence réelle du Christ dans l'Eucharistie (cf. 5.1.7) ; de la part de la théologie catholique, il s'agit d'une doctrine *de fide tenenda* (cf. DH 1642 ; *etiam* CCC 1374-1377). La GTH semble s'exprimer davantage en termes de transfinalisation, de transconditionnement. On pourrait prendre ici un exemple antérieur dans le document de l'EKD, *La Cène. Eine Orientierungshilfe zu Verständnis und Praxis des Abendmahles in der evangelischen Kirche* (2003), qui a repris pour sa part la Concorde de Leuenberg (cf. 15 e 18), lorsqu'elle parle de la présence personnelle du Christ crucifié et ressuscité dans la célébration de la Cène, qui ne peut être séparée de l'acte de manger et de boire ensemble : "Ainsi, il devient clair en même temps que la compréhension protestante de la Cène ne diffère pas à cet égard de la compréhension catholique" (p. 27). Ces déclarations ne correspondent guère à la conviction luthérienne traditionnelle d'une présence *vere et substantialiter*. La GTH confesse donc beaucoup moins l'accord eucharistique entre les positions catholiques (ainsi que les orthodoxes, y compris les Églises pré-calcédoniennes) et luthériennes, comme le montrent les documents suivants du dialogue international luthérien-catholique, dans lesquels s'exprime une surprenante convergence dogmatique.

a) La Déclaration nord-américaine sur *Église, ministère et eucharistie* (2015), déclare : "Luthériens et catholiques conviennent que dans le sacrement de la Cène, Jésus-Christ lui-même est présent véritablement, substantiellement en tant que personne, et il est présent dans sa totalité, en tant que fils de Dieu et être humain" (*Déclaration sur le chemin*, accord 30 [65]).

b) De même, la déclaration conjointe de la Commission de dialogue luthérien-catholique de Finlande, *Communion en croissance : Déclaration sur l'Église, l'Eucharistie et le Ministère* (2017), déclare : "Les deux traditions cherchent à souligner que le corps et le sang du Christ sont vraiment, réellement et substantiellement (*vere, realiter et substantialiter*) présents dans, avec et sous les signes extérieurs du pain et du vin. Le pain et le vin se transforment (*mutari, conversio*) en corps et sang du Christ lors de la consécration à l'Eucharistie. Il est donc dit lors de la consécration : "Ceci est mon corps ; "Ceci est mon sang" (*Communion en croissance*, n. 318 [134]).

Il n'y a pas non plus de consensus œcuménique sur l'idée sacrificielle de l'Eucharistie, qui fait également partie des doctrines *de fide tenendae* (cf. DH 1740, 1751 ; 1743, 1752, 1756 ; CEC nn. 1362-1372). Le GTH propose comme solution de supprimer les déclarations sacrificielles des textes liturgiques. La déclaration vraiment valable à cet égard se limite à l'offrande de l'Église, incluse dans l'offrande de Jésus pour nous. C'est pourquoi la GTH compte les déclarations sacrificielles post-consécratoires des hautes prières eucharistiques du Missel de Paul VI parmi les "traditions" qui ne résisteraient pas à un examen théologique et doivent donc être réformées (cf. 5.6.3 ; 8.4.). Le texte ne fait donc pas de distinction entre la diversité légitime des formes liturgiques de célébration de l'Eucharistie, également en tant que fruit d'une inculturation légitime, et les textes contraignants exprimant le sens théologique (cf. 5.6.1.). La diversité liturgique ne doit pas être mise en contraste avec la compréhension théologique de ce qui est célébré (cf. 4.9). Dans une perspective catholique, une croyance de foi en la présence du Christ pendant la Communion n'est pas suffisante ; elle inclut une participation consciente et active à la célébration liturgique, en particulier en ce qui concerne la Prière eucharistique, qui exprime l'ensemble de la foi catholique. Le participant croyant y souscrit en quelque sorte par son Amen, qui implique la communion avec le Pape et l'évêque du lieu, avec l'Église du ciel (avec Marie et tous les saints), mais aussi avec les défunts (dans le sens d'une intercession pour la perfection). Actuellement, un luthérien, et encore moins un chrétien réformé, peut difficilement donner son consentement à une telle "*professio fidei*" sans entrer en conflit de conscience.

D'un point de vue œcuménique, les auteurs du GTH considèrent que seul le baptême est la condition préalable à l'admission mutuelle à la Table du Seigneur. Cela contredit en fait les principes de base du dialogue œcuménique de l'Église catholique comme dans *Unitatis redintegratio*, 8, alors que dans GTH il ne s'agit pas seulement de l'admission de chrétiens individuels non catholiques à l'Eucharistie (ici l'Église présume toujours une situation exceptionnelle et la compréhension catholique des sacrements), mais ici la préoccupation est l'admission inconditionnelle de tous les baptisés. Une anticipation de l'unité dans la communion eucharistique sans avoir atteint l'unité dans la foi risque de relativiser tous les efforts ultérieurs pour résoudre les différences de foi qui subsistent. Cela est d'autant plus important que, malheureusement, il n'existe pas encore de consensus viable sur le contenu des efforts œcuméniques. Alors que GTH considère le partage mutuel à la Table du Seigneur comme un chemin possible vers la pleine communion, *Unitatis redintegratio* (cf. 9.4.) nous rappelle que le rétablissement de la communion dans la foi est la condition préalable au partage commun à la Table du Seigneur. C'est également la position commune avec les Églises orthodoxes.

La GTH considère comme un pas important et décisif vers la communion des repas l'"attention à la pratique pastorale", d'autant plus que dans de nombreuses congrégations, on ne comprend guère les "justifications théologiques différenciées" (cf. 5.3.6.). Les auteurs y voient donc aussi l'expression d'un *sensus fidelium*. Toutefois, cela peut difficilement se justifier au vu de la déclaration du pape François dans sa *Lettre au peuple de Dieu pèlerin en Allemagne* (29 juin 2019) selon laquelle le *sensus fidelium* ne peut être en opposition avec le *sensus ecclesiae*. C'est aussi pourquoi l'enseignement catholique et orthodoxe présume l'unité dans la foi pour une participation commune à la Table du Seigneur.

Il semble que la GTH reste plus conforme à la Concorde de Leuenberg dans une perspective théologico-sacramentale et semble partager les mêmes arguments pour comprendre la communion des Églises en termes d'unité dans la diversité confessionnelle. Compte tenu du consensus apparemment acquis sur la conception théologique de l'Eucharistie/Communion, et si l'on peut parler d'une "herméneutique œcuménique" de la priorité de cette conception et y subordonner le principe de la *lex orandi statuat lex credendi* ainsi que la question du ministre, alors le Groupe de travail œcuménique peut effectivement parler d'une communion d'Églises en devenir. Cependant, le dialogue officiel du Saint-Siège avec le Conseil des Églises protestantes d'Europe n'évolue pas sur la base de la Concorde de Leuenberg. On peut considérer comme un déficit de la GTH la minimisation de l'importance doctrinale du schisme de l'Église occidentale et aussi le parallèle plutôt inapplicable avec le schisme oriental, dans lequel pourtant les différences essentielles de la doctrine sont plutôt relativisées.

Traduction réalisée à partir de la version allemande